RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Legifrance.gouv.fr
Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 2 juin 2026 portant création de la spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance

VERSION INITIALE

NOR : MENE2613062A

ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/6/2/MENE2613062A/jo/texte

JORF n°0158 du 8 juillet 2026

Texte n°14

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre des outre-mer,
Vu le code de l'éducation , notamment ses articles D. 337-183 à D. 337-225 ;
Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet national des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du certificat de spécialisation, du brevet des métiers d'art, du brevet national des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2026 relatif à l'épreuve de contrôle au brevet national des métiers d'art ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2026 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du brevet national des métiers d'art ;
Vu l'arrêté du 22 avril 2026 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet national des métiers d'art ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 29 janvier 2026 ;
Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 10 février 2026,
Arrêtent :

Article 1

Il est créé la spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.
La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV.1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV.2 relative au règlement d'examen, et IV.3 relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4

La liste et les volumes horaires des enseignements professionnels et généraux applicables à la spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art sont fixés par l'
arrêté du 22 avril 2026 susvisé.
La durée de la période de formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'arts est de 16 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Article 5

Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.
Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie ou vice-recteur en charge de ce contrôle.

Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.
Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-206 et D. 337-207 du code de l'éducation . Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.
Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.
La spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'arts est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-197 à D. 337-216 du code de l'éducation .

Article 7

La première session d'examen de la spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2029.

Article 8

La dernière session d'examen de brevet des métiers d'art organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 février 2014 modifié portant création de la spécialité « Ebéniste » du brevet des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance aura lieu en 2028.
Une session supplémentaire est prévue en 2029 pour les candidats ajournés lors des sessions antérieures.
A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2029, l'arrêté précité est abrogé.

Article 9

Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Article 10

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

BREVET NATIONAL DES MÉTIERS D'ART « ÉBÉNISTERIE »
Sommaire

ANNEXE I - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME
I.1. - Présentation
I.1.1. - Classification du diplôme et niveau de qualification
I.1.2. - Perspectives d'évolution
I.2. - Tableau de synthèse
ANNEXE II - RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
II.1. - Insertion professionnelle visée
II.1.1. - Secteurs d'activité
II.1.2. - Types d'emplois accessibles
II.1.3. - Les ouvrages courants de la profession
II.1.4. - Les matériaux, produits et composants utilisés couramment
II.2. - Description des activités professionnelles
II.2.1. - Présentation des pôles d'activités
II.2.2. - Définition des activités professionnelles
II.2.3. - Exigences transversales aux activités professionnelles
ANNEXE III - RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
III.1. - Définition des blocs de compétences
III.1.1. - Liste des compétences
III.1.2. - Blocs de compétences
III.2. - Définition des compétences et connaissances associées
ANNEXE IV - RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
IV.1. - Unités constitutives du diplôme
IV.2. - Règlement d'examen
IV.3. - Définition des épreuves
ANNEXE V - PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Annexe

ANNEXE I
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME
Brevet national des métiers d'art spécialité « Ebénisterie »

I.1. - Présentation
I.1.1. - Classification du diplôme et niveau de qualification

Le Brevet national des métiers d'art (BNMA) est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.
Il confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat (accès à l'Université).
L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est ébéniste.
Le ou la titulaire du BNMA « Ebénisterie », intervient dans la fabrication de meubles meublants, de meuble « objet » et d'agencement de prestige dans le respect du parti architectural et décoratif du projet.
Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- participer à l'élaboration et à la définition d'un projet ;
- préparer sa réalisation technique ;
- fabriquer des mobiliers ;
- contribuer à l'installation complète d'un ouvrage.

I.1.2. - Perspectives d'évolution

Le ou la titulaire du BNMA « Ebénisterie » doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelque temps dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de tout ou partie d'un projet selon son ampleur, jusqu'à son aboutissement.
Il ou elle peut poursuivre sa formation en validant l'une ou plusieurs des certifications suivantes :

- un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- un certificat de spécialisation ;
- un brevet technique des métiers supérieur (BTMS) (niveau 5) ;
- un DNMADE (niveau 6 conférant grade licence) dont la mention et le parcours correspondent à la spécialité choisie.

Après plusieurs années d'expérience et de formation complémentaire, une évolution vers une fonction de chef d'atelier est possible. Avec une maîtrise du métier, la reprise ou la création d'entreprise pourra être envisagée.

I.2. - Tableau de synthèse

Activités	**Blocs de compétences**	**Unités**
PÔLE 1 Étude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	Bloc n° 1 - Etudier une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie - Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande - Interpréter les caractéristiques de la demande - Organiser et enrichir une documentation	Unité 2 Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie

PÔLE 2 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	Bloc n° 2 - Proposer des réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie - Répondre avec méthode à une demande de réalisation - Documenter la réponse - Proposer des solutions, les étapes et les conditions de réalisation - Informer, argumenter, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser	Unité 31 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
PÔLE 3 Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	Bloc n° 3 - Réaliser un ouvrage en ébénisterie - Organiser et mettre en sécurité les postes de travail - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage - Préparer la réalisation, les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie et les composants - Installer et régler les outillages - Conduire les opérations d'exécution manuelle, d'usinage de plaquage, de mise en forme, de montage et de finition - Rendre compte d'une activité - Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages	Unité 32 Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
	Bloc n° 4 - Mathématiques - S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information - Analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme - Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation - Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche	Unité 11 Mathématiques

	Bloc n° 5 - Physique-chimie - S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information - Analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental - Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation - Valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure - Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche	Unité 12 Physique-chimie
	Bloc n° 6 - Economie - gestion - Comprendre et analyser une situation d'entreprise - Exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion - Justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents - Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat	Unité 33 Economie-gestion
	Bloc n° 7 - Prévention santé environnement - Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème - Argumenter un choix - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	Unité 34 Prévention santé environnement
	Bloc n° 8 - Langue vivante étrangère Compétences de niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :	Unité 4 Langue vivante

	- Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	
	Bloc n° 9 - Français - Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires - Maîtriser la lecture et exercer son esprit critique - Adapter sa lecture à la diversité des textes - Mettre en perspective des connaissances et des expériences	Unité 51 Français
	Bloc n° 10 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	Unité 52 Histoire-géographie et enseignement moral et civique
	Bloc n° 11 - Éducation physique et sportive - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Unité 6 Education physique et sportive

Le candidat peut choisir deux unités facultatives maximum		
	Bloc facultatif - Langue vivante Langue vivante étrangère ou régionale Compétences de niveau B1+ du CECRL : - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral ; - Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Langue des signes française - s'exprimer en continu en langue des signes française ; - interagir en langue des signes française ; - comprendre un document vidéo en langue des signes française, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	Unité facultative Langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française
	Bloc facultatif - Mobilité - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	Unité facultative Mobilité

Annexe

ANNEXE II
RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
Brevet national des métiers d'art spécialité « Ebénisterie »

II.1. - Insertion professionnelle visée
II.1.1. - Secteurs d'activité

Le ou la titulaire du BNMA « Ebénisterie » exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent et installent des ouvrages demandés par :

- des particuliers ;
- des architectes et des designers ;
- des collectivités territoriales et des grandes institutions ;
- des entreprises des secteurs aéronautique et naval ;
- des entreprises des secteurs de l'hôtellerie et des magasins de luxe ;
- des enseignes de mobilier de prestige.

Il ou elle est apte à conserver et transmettre les techniques traditionnelles et à promouvoir l'innovation dans le secteur professionnel concerné.
La demande évolue vers le meuble contemporain. Cette évolution implique :

- la connaissance du mobilier de style et traditionnel ;
- la pluralité des matériaux dans le mobilier et l'agencement ;
- la mise en œuvre de nouveaux assemblages ;
- l'utilisation de nouveaux produits de finition et d'habillage ;
- l'intégration de techniques (objets connectés) ;
- la prise en compte des démarches d'éco-conception, du cycle de vie du produit et de son recyclage.

Dans les projets de mobiliers et plus largement d'aménagement prédominent les notions d'usage, de besoin et de fonction.
Les ouvrages d'ébénisterie doivent répondre aux évolutions et orientations ci-après :

- la prise en compte de l'ergonomie dans les objets, leur esthétique, leur fonctionnalité, oblige à intégrer des éléments exogènes à l'ébénisterie ;
- les meubles deviennent légers, mobiles, motorisés, pour certains polyvalents ; ils intègrent des fonctions et des technologies nouvelles (informatisation, domotique) ;
- les meubles doivent être fabriqués à partir de matériaux répondant aux critères de développement durable et aux évolutions de mise en œuvre ;
- le fabricant de meubles apprend à produire avec d'autres spécialistes pour intégrer toutes ces nouveautés.

II.1.2. - Types d'emplois accessibles

Le ou la titulaire du BNMA « Ebénisterie » intervient sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef d'atelier pour préparer et fabriquer les ouvrages et participer au montage et à l'assemblage de mobilier chez le client. Il ou elle doit être capable de réaliser tout ou partie des ouvrages en respectant des critères esthétiques et des contraintes liées aux techniques traditionnelles ou aux techniques plus innovantes.
A partir du cahier des charges, au sein de l'atelier, il est amené ou elle est amenée à :

- participer à l'interprétation du cahier des charges répondant à un client prescripteur, particulier, professionnel ou institutionnel et à la définition des étapes de fabrication ;
- échanger sur les aspects techniques liés aux aspects esthétiques du projet.
- préparer l'ensemble des dossiers techniques à partir de concepts et normes ;
- réaliser une proposition de plan d'exécution ;
- participer à l'élaboration du planning de réalisation ;
- fabriquer les mobiliers intégrant des parties fixes ou mobiles et des matériaux variés et

préparer aux étapes de finitions ;
- rendre compte du suivi de la réalisation ;
- protéger et/ou conditionner les réalisations ;
- s'intégrer dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

II.1.3. - Les ouvrages courants de la profession

OUVRAGES COURANTS DE LA PROFESSION Assemblages d'éléments rectilignes, cintrés et galbés	FABRICATION			INTÉGRATION DE PRODUITS SEMI-FINIS
	Assez fréquente	Peu fréquente	Exceptionnelle	
MEUBLES MEUBLANTS				
Meubles de style patrimonial		X		
Meubles de style régional		X		
Meubles contemporains massifs, plaques et mixtes	X			
Meubles marquetés		X		
Meubles avec intégration d'autres matériaux	X			X
Meubles avec intégration de domotique	X			X
Meubles à mécanisme	X			X
MEUBLES DE PRESTIGE				
Meubles traditionnels de style	X			
Meubles contemporains massifs, plaqués et mixtes	X			
Meubles marquetés		X		

Meubles avec intégration de matériaux innovants	X			X
Meubles avec intégration de domotique	X			X
Meubles à mécanisme	X			X
MEUBLES D'EXCEPTION				
Pièces uniques, de galerie d'art, meuble sculpture, meubles d'artistes, meubles manifestes			X	X

II.1.4. - Les matériaux, produits et composants utilisés couramment

Matériaux	**Nature**
Bois et dérivés	Massif
	Lamellé
	Massif 3 plis
	Multiplis
	Latté
	Panneau de particules et fibres (Mdf)
	Panneau nid d'abeille
	Placages tranchés, sciés et reconstitués
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Adhésifs et colles réversibles ou non
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement

	Organes de mobilité, coulissage, rotation, etc.
	Éléments de réglages et de fixation
Matériaux métalliques	Acier, inox…
	Métaux non ferreux : aluminium, bronze, cuivre, laiton…
Matériaux composites et produits de synthèse	Résine de synthèse, cristal de synthèse, plexiglas, polyméthacrylate de méthyle (PMMA), etc.
Matériaux connexes	Produits verriers, miroirs
	Pierre (marbre, granit, ardoise, etc.)
	Corne, galuchat, etc.
	Parchemins
	Cuirs
	Textiles et fibres végétales
Produits de préservation et de finition	Résines
	Teintes, patines
	Produits fongicides et insecticides
	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires, etc.
Équipements techniques intégrés	Éclairage
	Domotique
	Mécanisme

Accessoires décoratifs	Ornements
	Quincaillerie d'ameublement

II.2. - Description des activités professionnelles
II.2.1. - Présentation des pôles d'activités

Les activités professionnelles exercées par le ou la titulaire du BNMA ébénisterie sont :

PÔLES D'ACTIVITÉS	**ACTIVITÉS**	
PÔLE 1 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	A1	Etude d'un ouvrage
PÔLE 2 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	A2	Conduite d'une démarche de projet
	A3	Communication professionnelle
PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	A4	Préparation de la réalisation
	A5	Fabrication de l'ouvrage
	A6	Suivi de projet de fabrication et maintenance

II.2.2. - Définition des activités professionnelles

Chaque activité professionnelle est décrite de la manière suivante :

- un intitulé et identifiant (A1, A2, etc.) permettant de repérer l'activité ;
- un ensemble de tâches élémentaires permettant de décrire les différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'activité (T1-T2, etc.) ;
- des conditions d'exercice qui décrivent le contexte en termes de moyens et ressources à disposition, autonomie et résultats attendus.

Les niveaux d'autonomie sont spécifiés sous forme d'une autonomie partielle (la tâche est réalisée sous la supervision d'un supérieur hiérarchique) ou complète (la tâche est réalisée en totale autonomie et le supérieur hiérarchique n'intervient que lors du contrôle des résultats attendus).

<table>
<tr><td colspan="2">PÔLE 1
ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE</td></tr>
<tr><td colspan="2">ACTIVITÉ A1 - ÉTUDE D'UN OUVRAGE</td></tr>
<tr><td colspan="2">TÂCHES ASSOCIÉES
T1 - Prise de connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.
T2 - Identification des caractéristiques esthétiques (style, époque, inspiration, etc.).
T3 - Identification du contexte architectural, de la situation des mobiliers.
T4 - Analyse des données techniques relatives à la fabrication et/ou à l'installation des mobiliers ainsi que leurs implications esthétiques.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Conditions d'exercice</td><td>SITUATION DE TRAVAIL
Bureau d'étude (étude et analyse)
Atelier (réalisation d'échantillons, maquettes, ouvrages)
DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES
Environnement existant, contexte (photographies, relevés…)
Consignes écrites et orales
Traduction de la demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime)
Esquisses de l'avant-projet, croquis d'intention
Contraintes et recommandations techniques
Documents fournisseurs
Fiches techniques
Normes, NF DTU (documents techniques unifiés)
Ressources iconographiques (revues, magazines, internet…)
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS
Equipements informatiques
Logiciels Dessin assisté par ordinateur (DAO) et Conception assistée par ordinateur (CAO), bureautique
Matériaux, produits et quincailleries
Equipements de fabrication multi-matériaux</td></tr>
<tr><td>AUTONOMIE
T1, T2, T3, T4 : complète</td></tr>
<tr><td>RÉSULTATS ATTENDUS
R1 - La prise de connaissances des documents et des consignes permet d'identifier les données techniques à traiter.
R2, R3 - L'identification des caractéristiques esthétiques permet de déterminer le style, l'époque, les sources d'inspiration du mobilier et le contexte architectural dans lequel il est situé.
R4 - Les données techniques recueillies et recensées correspondent aux besoins de fabrication et d'installation du meuble à l'emplacement prévu.</td></tr>
</table>

PÔLE 2
PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

ACTIVITÉ A2 - CONDUITE D'UNE DÉMARCHE DE PROJET

TÂCHES ASSOCIÉES
T5 - Validation des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges
T6 - Traduction technique et plastique du projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D, plans d'exécution)
T7 - Réalisation d'échantillons, de modèles ou de maquettes
T8 - Proposition et argumentation de choix de solutions techniques
T9 - Estimation des coûts matière, des temps de réalisation et des besoins en intervenants extérieurs
T10 - Etablissement des quantitatifs de tout ou partie d'un mobilier

Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude (étude et analyse) Atelier (réalisation échantillons, maquettes, ouvrages) DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Environnement existant, contexte (photographies, relevés…) Consignes écrites et orales Traduction de la demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime) Esquisses de l'avant-projet, croquis d'intention Contraintes et recommandations techniques Documents fournisseurs Fiches techniques Normes, NF DTU Ressources iconographiques (revues, magazines, internet…) MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Equipements informatiques Logiciels DAO, CAO, bureautique Matériaux, produits et quincailleries Equipements de fabrication multi-matériaux
	AUTONOMIE T5, T6, T8 : partielle T7, T9, T10 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R5 - Les solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles proposées respectent le cahier des charges et les normes en vigueur et les moyens techniques de l'entreprise et/ou des sous-traitants, le budget prévisionnel. R6 - Le rendu visuel est conforme et valorise le projet et les plans d'exécution permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, usinages, composants ou accessoires

	à intégrer, articulations, assemblages et montage. R7 - Les échantillons, modèles et maquettes sont représentatifs des choix techniques et esthétiques. Ils permettent la validation du projet par le client. R8 - Les solutions techniques et esthétiques sont présentées, hiérarchisées et argumentées. Elles permettent une validation par le responsable du projet. R9 - L'estimation des coûts matière, des temps de réalisation et des besoins d'intervenants extérieurs permet de contribuer à l'élaboration du devis estimatif. R10 - Les quantitatifs de l'ouvrage, de produits finis et semi-finis sont définis exhaustivement et regroupés par familles de pièces, de matériaux… Ils constituent la base des devis estimatifs d'achat et sont hiérarchisés afin de pouvoir effectuer les commandes en fonction des délais d'approvisionnement des fournisseurs et des délais de mise en œuvre.

PÔLE 2
PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

ACTIVITÉ A3 - COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

TÂCHES ASSOCIÉES
T11 - Communication avec les différents partenaires (clients, fournisseurs, etc.)
T12 - Compte rendu du travail réalisé, des informations collectées et des observations effectuées

Conditions d'exercice ercice	SITUATION DE TRAVAIL Atelier Sur site (client) : livraison, accueil fournisseur, client… Echanges quotidiens avec les équipes d'atelier, échanges avec différents interlocuteurs… DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Moyens de communication : écrit (courrier papier, courriel), iconographique (photos…), oral (téléphone) Dossier technique du projet MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Fiche de relevé de temps Fiche d'activités journalières Planning de fabrication Planning de l'installation sur site
	AUTONOMIE T11 : partielle T12 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS

	R11 - Les informations et les observations sont fiables et sont transmises à temps aux personnes concernées. La participation est constructive. Elle contribue à la bonne image de l'entreprise et de la profession. R12 - Le compte rendu est clair, concis et exploitable.

PÔLE 3
RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

ACTIVITÉ A4 - PRÉPARATION DE LA RÉALISATION

TÂCHES ASSOCIÉES
T13 - Etablissement des plans d'exécution et de détails des sous-ensembles du mobilier droits, cintrés et galbés (élévations, coupes, détails, etc.)
T14 - Rédaction des nomenclatures des sous-ensembles et des constituants des ouvrages à fabriquer
T15 - Réalisation des tracés d'atelier droits, cintrés et galbés (gabarit, épure, plan sur règle, moule, etc.)
T16 - Préparation et suivi des commandes de matériaux et de produits finis
T17 - Elaboration des documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi
T18 - Elaboration d'un processus et/ou d'un mode opératoire de fabrication ou d'installation
T19 - Préparation de l'implantation et des fixations des mobiliers

Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude (étude et analyse) Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Consignes écrites et orales Dossier du projet validé (croquis d'intention, principes de mise en œuvre, ressources iconographiques, etc.) Contraintes et recommandations techniques Documents fournisseurs Fiches techniques Normes (NF, DTU) Planning du projet (fabrication, installation) Environnement existant et contexte (photographies, relevés, etc.) MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Compétences et besoins humains Moyens de manutention et de protection collective Matériaux, produits, quincailleries Équipements informatiques Logiciels (DAO, CAO, bureautique) Parc machines, outillages et équipements
	AUTONOMIE T13, T14, T15, T16, T17, T18, T19 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS

	R13 - Les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, usinages, composants ou accessoires à intégrer, articulations, assemblages et montage. R14 - Les différents constituants de l'ouvrage sont identifiés et listés de manière exhaustive sous forme de nomenclatures triées par types, références, dimensions, matières… R15 - Les tracés d'atelier correspondent aux données techniques et permettent la réalisation des éléments de l'ouvrage. R16 - La préparation et le suivi des commandes permettent la réalisation de l'ouvrage dans les délais impartis. R17 - Les documents établis sont directement utilisables. R18 - Les modes opératoires respectent les règles de fabrication, d'installation et de sécurité. R19 - Les choix d'implantation tiennent compte des contraintes techniques et esthétiques du site. La conception des mobiliers intègre leurs systèmes de fixation.

PÔLE 3
RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

ACTIVITÉ A5 - FABRICATION DE L'OUVRAGE

TÂCHES ASSOCIÉES
T20 - Organisation et ordonnancement des tâches au poste de travail : établi, usinage, montage, finition, contrôle
T21 - Réalisation des gabarits, des moules, des appareillages et des montages
T22 - Optimisation et préparation des matériaux et des produits
T23 - Façonnage manuel et usinage des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles et/ou à positionnement numérique
T24 - Préparation des placages
T25 - Placage des panneaux, des surfaces
T26 - Mise en forme des éléments cintrés
T27 - Réalisation des opérations de montage et de collage
T28 - Préparation des surfaces et application des produits de traitement de surface
T29 - Mise en teinte et patine à la mèche et/ou huilée en toute sécurité et en tenant compte des consignes sur l'évacuation réglementaire des déchets
T30 - Pose des quincailleries et des éléments d'ornementation (accessoires, des habillages, des miroiteries
et des éléments décoratifs)
T31 - Adaptation, intégration d'un produit semi-fini

Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Consignes écrites et orales Contraintes esthétiques et techniques Dossier de fabrication : plans de définition, feuille de débit, processus de fabrication

	Epure, gabarit Documents fournisseurs Fiches techniques Planning de fabrication et délais d'approvisionnements Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits utilisés Instructions Permanentes de Sécurité (IPS) MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Compétences et besoins humains Matériaux, produit Quincailleries, composant Parc machines, outillages et équipement Dispositifs de protection collective (pièces en mouvement, bruit, poussières… Equipements de Protection Individuelle (EPI)
	AUTONOMIE T28, T29 : partielle T20, T21, T22, T23, T24, T25, T26, T27, T30, T31 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R20 - Les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique. Les réglages des machines sont conformes aux données du plan. Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité. R21 - Les gabarits, les moules, les appareillages et les montages permettent d'obtenir des éléments et des sous-ensembles qui sont conformes aux plans. R22 - L'utilisation des matériaux est optimisée (choix et harmonisation des matériaux, perte minimisée, gestion du stock…). R23- Le produit usiné est conforme aux données du plan. Les consignes de sécurité sont respectées. R24- La préparation des placages respecte la définition des choix esthétiques (frisages, jeux de fond, motifs décoratifs). R25 - Les éléments plaqués obtenus sont conformes aux critères exigés (état de surface, joints, chants…) R26 - Les éléments cintrés sont conformes aux plans, aux gabarits et aux moules. R27 - La chronologie des opérations de montage est respectée et le choix de la colle est adapté . La géométrie de l'ouvrage est conforme aux plans. R28, R29 - L'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer. Les préconisations techniques de mise en œuvre du produit sont respectées. Les produits de traitement de surface sont appliqués en toute sécurité et dans le respect des consignes sur l'évacuation règlementaire des déchets. La conformité du produit fini respecte le cahier des charges spécifique. R30 - Les ouvrages sont équipés des organes de quincaillerie et des éléments d'ornementation selon les exigences des fiches techniques et des plans de référence. R31 - Les produits semi-finis et/ou sous-traités sont adaptés et intégrés conformément aux fiches techniques, aux plans de référence ou aux recommandations du co-traitant.

PÔLE 3

RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
ACTIVITÉ A6 - SUIVI DE PROJET DE FABRICATION ET MAINTENANCE	
TÂCHES ASSOCIÉES T32 - Participation au contrôle de la qualité et de la quantité des matériels, des matériaux et des produits T33 - Appréciation de l'avancement des travaux et proposition d'ajustements T34 - Renseignement des documents de suivi T35 - Réalisation de la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels en toute sécurité et hors électricité T36 - Veille au bon fonctionnement des machines et outillages dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité. T37 - Vérification et maintien en bon état du poste de travail	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Atelier Sur site (client) DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Plans de l'ouvrage Nomenclature Fiches techniques Bons de commande et de livraison Fiche d'autocontrôle Instructions permanentes de sécurité, consignes de maintenance Documentations techniques des matériels Fiche d'interventions préventive et curative Moyens de maintenance, de contrôle, de vérification Fiche de relevé de temps Fiche d'activités journalières Planning de fabrication MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Moyens manuels et mécaniques d'affûtage des outils Outillages de rechange (plaquettes, jetables, lames réversibles, etc.) Moyens de mesure et de contrôle Consommables, lubrifiants, pièces de rechange de machines Moyens de stockage et de rangement Moyens de manutention Moyens d'aspiration Moyens de collecte, de tri et de stockage des déchets Protections individuelles adaptées
	AUTONOMIE T32, T33 : partielle T34, T35, T36, T37: complète

	RÉSULTATS ATTENDUS R32 - Le produit correspond aux prescriptions attendues. Le contrôle est exhaustif et permet de déceler d'éventuels défauts. R33 - L'appréciation du niveau d'avancement est rigoureuse et fiable. Les ajustements proposés sont justifiés et argumentés. R34 - Les documents sont renseignés dans leur totalité. Les informations consignées sont claires et exploitables. R35 - Les actions de maintenance respectent le planning d'intervention et les données du fournisseur ou constructeur. Elles sont correctement effectuées en toute sécurité et consignées. R36 - La conformité d'utilisation des machines et outillages est respectée. L'alerte est donnée en cas de constatation d'un dysfonctionnement. Les règles d'hygiène d'ergonomie et de sécurité sont respectées. R37 - L'ergonomie et le maintien en état du poste de travail sont assurés.

II.2.3. - Exigences transversales aux activités professionnelles

Dans tous les cas, le ou la titulaire du BNMA Ébénisterie devra prendre en compte :

- les exigences de santé et de sécurité au travail ;
- les exigences environnementales ;
- les exigences en termes d'attitudes professionnelles ;
- les évolutions réglementaires et technologiques.

Exigences de santé et sécurité au travail
Les titulaires du BNMA Ébénisterie sont sensibilisés aux enjeux de santé et de sécurité. Dans toutes leurs activités, ils seront amenés à :

- participer, à leur niveau, à l'analyse des risques professionnels en appréhendant les dangers pour leur santé et leur sécurité ainsi que pour celles des biens et des personnes, tout en préservant les installations. Leurs contributions permettent la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels et de secours aux personnes.

Exigences environnementales
En vue de répondre aux exigences environnementales, à la gestion des déchets et à la maîtrise de la consommation énergétique, l'action du ou de la titulaire du BNMA Ébénisterie s'exerce dans le respect des normes françaises et européennes en vigueur.
Les titulaires du BNMA Ebénisterie doivent :

- respecter les règlementations françaises et européennes en vigueur concernant la gestion des déchets et la maîtrise de la consommation énergétique ;
- intervenir pour supprimer les risques environnementaux immédiats ;
- mettre en œuvre des solutions techniques afin de minimiser son impact sur l'environnement.

Exigences en termes d'attitude professionnelle
Le développement des attitudes professionnelles décrites ci-dessous est nécessaire à la pleine acquisition des compétences du référentiel :

- rigueur : exécuter des tâches avec soin, précision et souci du détail ;
- sens de l'organisation : planifier, prioriser ses tâches et gérer son temps et les délais ;
- fiabilité : tenir ses engagements et fournir un travail de qualité constant ;
- esprit d'équipe : écoute active, communication efficace, empathie et respect.

Evolutions règlementaires et technologiques
Le métier d'ébéniste connait des évolutions ces dernières années qui nécessitent de prendre en compte tout particulièrement :

- les règlementations sur l'accès aux matières d'œuvre ;
- l'utilisation croissante d'outils issus des nouvelles technologies dans la conception et la fabrication ;
- la prise en compte des enjeux de développement durable.

Les titulaires du BNMA « Ebénisterie » intègrent dans leurs pratiques professionnelles les principes de l'inclusion et les conditions d'accessibilité favorables à l'accueil de tout public. Que ce soit dans leurs interactions avec la clientèle ou au sein de l'atelier d'art, ils veillent à respecter les engagements RSE de l'entreprise.

Annexe

ANNEXE III
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

III.1. - Définition des blocs de compétences
III.1.1. - Liste des compétences

BLOC 1 - ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
C1	Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande
C2	Interpréter les caractéristiques de la demande
C3	Organiser et enrichir une documentation
BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
C4	Répondre avec méthode à une demande de réalisation

C5	Documenter la réponse
C6	Proposer des solutions, les étapes et les conditions de réalisation
C7	Informer, argumenter, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser
BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
C8	Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
C9	Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage
C10	Préparer la réalisation, les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie et les composants
C11	Installer et régler les outillages
C12	Conduire les opérations d'exécution manuelle, d'usinage, de placage, de mise en forme, de montage et de finition
C13	Rendre compte d'une activité
C14	Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

III.1.2. - Blocs de compétences

Pôles	**Activités**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**	**C6**	**C7**	**C8**	**C9**	**C10**	**C11**	**C12**	**C13**	**C14**
PÔLE 1 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	A1 Étude d'un ouvrage	X	X	X											
PÔLE 2 PROPOSITION	A2 Conduite d'une				X	X	X								

DE RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	démarche de projet														
	A3 Communication professionnelle				X	X	X	X							
PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	A4 Préparation de la réalisation								X	X	X	X			
	A5 Fabrication de l'ouvrage												X		
	A7 Suivi de projet de fabrication et maintenance													X	X
Unités certificatives															
U2 Étude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie		X	X	X											
U31 Proposition de réponses préalable à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie					X	X	X	X							
U32 Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie									X	X	X	X	X	X	X

III.2. - Définition des compétences et connaissances associées

Compétences et connaissances
Les titulaires du BNMA doivent, dans une situation donnée, mobiliser des éléments de savoir, tant pour comprendre cette situation que pour développer ou mettre en œuvre les compétences qui leur permettront d'agir. C'est donc en tant que ressources que les connaissances sont mobilisées dans les compétences pour réaliser des tâches (ou des activités), plus ou moins complexes sur le plan cognitif.
Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique d'acquisition et de maîtrise des savoirs est indiqué permettant de préciser les

limites de connaissances attendues.
Spécification des niveaux d'acquisition et des connaissances
Le degré de complexité et d'abstraction des tâches (ou des activités) réalisées étroitement lié aux situations rencontrées et aux niveaux d'acquisition des connaissances associées que ces situations mobilisent dans chaque compétence. Il convient donc de situer ces niveaux d'acquisition suivant le niveau attendu des tâches (ou des activités).
Indicateurs de niveau d'acquisition et de maîtrise des connaissances
Niveau 1 - Niveau d'information
Les titulaires du BNMA ont reçu une information minimale sur le concept abordé et savent, d'une manière globale, de quoi il s'agit. Les titulaires du BNMA peuvent donc par exemple identifier, reconnaître, citer, éventuellement désigner un élément, un composant au sein d'un système, citer une méthode de travail ou d'organisation, citer globalement le rôle et la fonction du concept appréhendé.
Niveau 2 - Niveau d'expression
Ce niveau est relatif à l'acquisition de moyens d'expression et de communication en utilisant le registre langagier de la discipline. Il s'agit à ce niveau de maîtriser un savoir relatif à l'expression orale (discours, réponses orales, explications) et écrite (textes, croquis, schémas, représentations graphiques et symboliques en vigueur). Les titulaires du BNMA doivent être capable de justifier l'objet de l'étude en expliquant par exemple un fonctionnement, une structure, une méthodologie.
Niveau 3 - Niveau de la maîtrise d'outils
Cette maîtrise porte sur la mise en œuvre de techniques, d'outils, de règles et de principes en vue d'un résultat à atteindre. C'est le niveau d'acquisition de savoir-faire cognitifs (méthode, stratégie…) Ce niveau permet donc de simuler, de mettre en œuvre un équipement, de réaliser des représentations, de faire un choix argumenté.
Niveau 4 - Niveau de la maîtrise méthodologique
Il vise à poser puis à résoudre les problèmes dans un contexte global de l'entreprise. Il correspond à une maîtrise totale de la mise en œuvre d'une démarche en vue d'un but à atteindre. Il intègre des compétences élargies, en autonomie et dans le respect des règles de fonctionnement de l'entreprise (respect de normes, de procédures garantissant la qualité des produits et des services).
Définition des compétences

BLOC 1 - ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
C1	Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande
Compétences opérationnelles mobilisées	
- Situer la demande dans son contexte, expliciter ses attendus - Déterminer les contraintes présentes dans la demande - Identifier des ressources et des références associées - Classer et hiérarchiser les différents aspects de la demande	

Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A1 : Étude d'un ouvrage T1 Prise de connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales T2 Identification des caractéristiques esthétiques (style, époque, inspiration…) T3 Identification du contexte architectural, de la situation des mobiliers				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité (Caractéristique des styles - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques - Dialogue entre les cultures : emprunt, échange, codes formels, évènements)				
Enjeux et contextes (Enjeux et sociologie de la profession, enjeux territoriaux, contexte, influence et rayonnement international)				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, familles d'ouvrages - analyse d'ouvrage état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires)				
Indicateurs d'évaluation				
- La demande et la nature de la réalisation d'un ouvrage sont comprises et contextualisées - Les fonctions sont identifiées et exhaustives - Les ressources historiques, culturelles, techniques et matérielles de réalisation sont identifiées				

BLOC 1 - ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	
C2	Interpréter les caractéristiques de la demande
Compétences opérationnelles mobilisées	

- Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques d'un mobilier ou d'un projet d'ameublement - Situer un mobilier, un ameublement ou un espace dans son environnement artistique, culturel et social - Comparer et classer des mobiliers, des ameublements ou des espaces au regard de leurs caractéristiques esthétiques, stylistiques, fonctionnelles et techniques - Relever des informations et des constats d'ordre esthétique, stylistique ou technique sous forme de : textes, croquis perspectifs, schémas, photographies, vidéos, maquettes de principes
Principales tâches mettant en œuvre la compétence
Activité A1 : Étude d'un ouvrage T1 Prise de connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales T2 Identification des caractéristiques esthétiques (style, époque, inspiration) T3 Identification du contexte architectural, de la situation des mobiliers T4 Analyse des données techniques relatives à la fabrication et/ou à l'installation des mobiliers ainsi que leurs implications esthétiques

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité (Caractéristique des styles - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques - Dialogue entre les cultures : emprunt, échange, codes formels, évènements)				
Enjeux et contextes (Enjeux et sociologie de la profession, enjeux territoriaux, contexte, influence et rayonnement international)				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires				
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques)				
Représentation technique				

(Modes conventionnels de représentation : normes et nomenclature - Outils : moyens et référentiels)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				

Indicateurs d'évaluation

- Les caractéristiques esthétiques, stylistiques, fonctionnelles et techniques sont correctement appréhendées
- Les comparaisons et les classements sont justes en fonction de critères définis et choisis
- Les informations observées et relevées sont suffisantes en qualité et en quantité
- Elles sont traduites avec exactitude
- Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés

BLOC 1 - ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C3	Organiser et enrichir une documentation

Compétences opérationnelles mobilisées

- Collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques, stylistiques et techniques
- Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires à la résolution d'un problème posé

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A1 : Étude d'un ouvrage
T2 Identifier les caractéristiques esthétiques (style, époque, inspiration…)
T3 Identification du contexte architectural, de la situation des mobiliers
T4 Analyse des données techniques relatives à la fabrication et/ou à l'installation des mobiliers ainsi que leurs implications esthétiques

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Organisation et gestion au service du métier				

(Production, stock et approvisionnement, gestion comptable, planification - entretien des outils et espaces - entreprise et son environnement - impact économique et environnemental (labélisation) organigramme, RH).				
Histoire et culture des styles de la spécialité (Caractéristique des styles - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques - Dialogue entre les cultures : emprunt, échange, codes formels, évènements)				
Enjeux et contextes (Enjeux et sociologie de la profession, enjeux territoriaux, contexte, influence et rayonnement international)				
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques)				
Représentation technique (Modes conventionnels de représentation : normes et nomenclature - Outils : moyens et référentiels)				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, familles d'ouvrages, analyse d'ouvrage, organes de mobilité et d'immobilité, technologies auxiliaires, état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Indicateurs d'évaluation				
- Les informations recueillies sont en adéquation avec la demande, elles sont classées selon des critères définis en fonction des caractéristiques et des contraintes du dossier à traiter - Les données artistiques, techniques sont organisées, actualisées et sauvegardées - Le choix des sources documentaires est pertinent et la fiabilité des sources est mesurée				

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C4	Répondre avec méthode à une demande de réalisation

Compétences opérationnelles mobilisées

- Mettre en œuvre les différentes phases d'une méthodologie de projet
- Organiser la recherche suivant une progression explicite
- Traduire graphiquement des solutions esthétiques, fonctionnelles et techniques

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A2 : Conduite d'une démarche de projet
T5 Validation des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges
T6 Traduction technique et plastique du projet (plans d'exécution, schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D…)
T7 Réalisation d'échantillons, de modèles ou de maquettes
T8 Proposition et argumentation de choix de solutions techniques
T11 Communication avec les différents partenaires (clients, fournisseurs, etc.)
T12 Compte-rendu du travail réalisé, des informations collectées et des observations effectuées

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques)				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, familles d'ouvrages - analyse d'ouvrage, état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Communication et collaboration				

(Communication orale - Médiation par l'expression écrite, orale, et graphique - Relations interpersonnelles : écoute, dialogue, argumentation, niveau de langage, interaction, posture, rôle)				
Déontologie et règlementation professionnelles (Accès aux matériaux : géographie, rareté, importation, géopolitique des matériaux - Éthique professionnelle, sociale et environnementale (valeurs, précautions, soin, respect) - Veille et Actualités règlementaire - Garantie et responsabilités - Partenaires - Droit d'auteur, plagiat, données et identité numériques - Usage des technologies émergentes)				

Indicateurs d'évaluation

- La prise en compte des contraintes esthétiques, stylistiques, contextuelles, ergonomiques et techniques est effective
- L'évolution de la recherche est logique et progressive
- Les phases de l'élaboration de la réponse sont logiques et exhaustives
- Les solutions présentées sont pertinentes, argumentées et hiérarchisées, les moyens d'expression sont adaptés

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C5	Documenter la réponse

Compétences opérationnelles mobilisées

- Constituer un corpus de références classées suivant des critères définis et choisis (chronologiques, thématiques…)
- Consigner et ordonnancer un ensemble de documents en vue d'expliciter et de justifier la démarche
- Actualiser le corpus de références nécessaires à l'exercice de son métier

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A2 : Conduite d'une démarche de projet
T6 Traduction technique et plastique du projet (plans d'exécution, schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D…)
T7 Réalisation d'échantillons, de modèles ou de maquettes
T8 Proposition et argumentation de choix de solutions techniques
T11 Communication avec les différents partenaires (clients, fournisseurs, etc.)
T12 Compte-rendu du travail réalisé, des informations collectées et des observations effectuées
Activité A3 : Communication professionnelle

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité (Caractéristique des styles - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques - Dialogue entre les cultures : emprunt, échange, codes formels, évènements)				
Enjeux et contextes (Enjeux et sociologie de la profession, enjeux territoriaux, contexte, influence et rayonnement international)				
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques))				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, familles d'ouvrages - analyse d'ouvrage état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physique, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Déontologie et règlementation professionnelles (Accès aux matériaux : géographie, rareté, importation, géopolitique des matériaux - Éthique professionnelle, sociale et environnementale (valeurs, précautions, soin, respect) - Veille et Actualités règlementaire - Garantie et responsabilités - Partenaires - Droit d'auteur, plagiat, données et identité numériques - Usage des technologies émergentes)				
Indicateurs d'évaluation				

- La collecte de documents et de références est exhaustive et reliée au sujet à traiter.
- Les informations sont classées en fonction des caractéristiques et des contraintes du dossier à traiter.
- Les données artistiques, techniques sont actualisées et sauvegardées.

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C6	Proposer des solutions, les étapes et les conditions de réalisation

Compétences opérationnelles mobilisées

- Traduire et présenter graphiquement des intentions répondant aux contraintes fonctionnelles, esthétiques, stylistiques
- Établir les plans d'exécution et de détails de sous-ensembles du mobilier (élévations, coupes, détails…)
- Produire des observations, commentaires, croquis ou maquettes exploitables en vue de la réalisation
- Définir, proposer et justifier plusieurs solutions sur les plans esthétique, ergonomique, fonctionnel, technologique et économique
- Planifier les étapes et conditions de réalisation
- Établir les quantitatifs de matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie et composants

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A2 : Conduite d'une démarche de projet
T5 Validation des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges
T6 Traduction technique et plastique du projet (plans d'exécution, schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D…)
T7 Réalisation d'échantillons, de modèles ou de maquettes
T8 Proposition et argumentation de choix de solutions techniques
T9 Estimation des coûts matière, des temps de réalisation et des besoins en intervenants extérieurs
T10 Établissement des quantitatifs de tout ou partie d'un mobilier
T11 Communication avec les différents partenaires (clients, fournisseurs, etc.)
T12 Compte-rendu du travail réalisé, des informations collectées et des observations effectuées

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité (Caractéristique des styles - Convergences entre métiers d'art, domaines				

du design et champs artistiques - Dialogue entre les cultures : emprunt, échange, codes formels, évènements)				
Enjeux et contextes (Enjeux et sociologie de la profession, enjeux territoriaux, contexte, influence et rayonnement international)				
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques)				
Culture de projet (Cahier des charges, fonctions, contexte d'usage, existants, familles d'ouvrages - analyse d'ouvrage état des lieux, faisabilité, outils de recherche et typologie de ressources documentaires)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				

Indicateurs d'évaluation

- La traduction graphique et la présentation sont explicites et prennent en compte les contraintes esthétiques, contextuelles, ergonomiques et techniques.
- Le projet est défini en volume. Les observations, commentaires, croquis, échantillons ou maquettes sont exploitables en vue de la réalisation.
- Les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage permettent de définir chaque élément : nature des matériaux, dimensions, usinages, composants ou accessoires à intégrer, articulations, assemblages et montage.
- Les spécificités techniques, mécaniques et fonctionnelles sont clairement exprimées.
- Les solutions proposées prennent en compte des contraintes du projet, des compétences et des moyens de l'entreprise, de possibilité d'approvisionnement et de co-traitance.
- Les variantes proposées sont conformes au cahier des charges et permettent la réalisation du projet.
- L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié par sous-ensembles, matériaux, types, etc. avec exactitude
- Les documents rédigés permettent de hiérarchiser tous les éléments constituant l'ouvrage et sont exploitables en atelier ou pour établir une commande
- Les quantitatifs sont réalisés avec précision et exploitables dans le cadre d'une réalisation
- Une recherche d'optimisation des moyens, ressources et coûts de fonctionnement est effectuée

- La gamme de fabrication établie est cohérente et la chronologie des opérations est logique et exploitable
- Les enjeux éthiques, de santé et d'environnement sont pris en compte

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C7	Informer, argumenter, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser

Compétences opérationnelles mobilisées

- Présenter le déroulement d'une activité, les étapes successives, les échéances, les contraintes et les résultats attendus
- Expliquer les différentes solutions techniques, les choix esthétiques et leurs variantes retenues et justifier les solutions retenues
- Participer aux réunions et prendre en compte les sollicitations du client et des différents acteurs du projet

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A3 : Communication professionnelle
T6 Traduction technique et plastique du projet (plans d'exécution, schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D…)
T7 Réalisation d'échantillons, de modèles ou de maquettes
T8 Proposition et argumentation de choix de solutions techniques
T11 Communication avec les différents partenaires (clients, fournisseurs, etc.)
T12 Compte-rendu du travail réalisé, des informations collectées et des observations effectuées

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Moyen d'expression et de traduction (Graphique et volumique - Matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de				

montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Communication et collaboration (Communication orale - Médiation par l'expression écrite, orale, et graphique - Relations interpersonnelles : écoute, dialogue, argumentation, niveau de langage, interaction, posture, rôle)				
Déontologie et règlementation professionnelles (Accès aux matériaux : géographie, rareté, importation, géopolitique des matériaux - Éthique professionnelle, sociale et environnementale (valeurs, précautions, soin, respect) - Veille et actualités règlementaires - Garantie et responsabilités - Partenaires - Droit d'auteur, plagiat, données et identité numériques - Usage des technologies émergentes)				

Indicateurs d'évaluation

- La demande et les objectifs sont exprimés avec clarté
- Les réponses sont précises, justifiées, et s'appuient sur un vocabulaire professionnel
- L'argumentation est pertinente au regard des exigences de la demande
- Les échéances et délais sont pris en compte, expliqués et mis en relation avec les exigences quant aux résultats attendus
- La qualité des relations avec les partenaires est sans cesse recherchée
- La traduction graphique et volumique des solutions fonctionnelles et techniques permet la compréhension des intentions
- L'expression et la présentation graphique sont mises en œuvre de façon singulière et personnelle dans le cadre de la demande et de son contexte

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C8	Organiser et mettre en sécurité les postes de travail

Compétences opérationnelles mobilisées

- Identifier les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail
- Mettre en œuvre les mesures de prévention
- Choisir et préparer les outillages et/ou accessoires nécessaires aux postes de travail : débit, usinage, mise en forme, montage, finition, conditionnement, installation mobiliers
- Organiser les cheminements de matière d'œuvre
- Disposer rationnellement les supports et les accessoires en amont et en aval des postes de travail
- Proposer des solutions d'amélioration des postes de travail

Principales tâches mettant en œuvre la compétence
Activité A4 : Préparation de la réalisation T19 Préparation de l'implantation et des fixations des mobiliers T20 Organisation et ordonnancement des tâches au poste de travail : établi, usinage, montage, finition, contrôle T22 Optimisation et préparation des matériaux et des produits Activité A6 : Suivi de projet de fabrication et maintenance T36 Veille au bon fonctionnement des machines et outillages dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité. T37 Vérification et maintien en bon état du poste de travail

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Hygiène, santé et sécurité (Ergonomie du poste professionnel - Risques professionnels (sécurité des biens et des personnes) - Principes généraux de prévention et règle de fonctionnement - Contrôle de conformité)				

Indicateurs d'évaluation
- Les risques sont identifiés de manière exhaustive. (Pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières, etc.) Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés - Les outillages et accessoires préparés sont conformes aux données opératoires - Le cheminement de la matière d'œuvre est optimisé - Les règles d'ergonomie, de prévention et de sécurité sont respectées - La matière d'œuvre est préservée efficacement dans son acheminement et son stockage - Les solutions proposées sont pertinentes

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE				
C9	Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage			
Compétences opérationnelles mobilisées				
- Choisir la méthode de tracé - Réaliser des tracés d'atelier : épures, tracés de gabarits, plans sur règle - Rédiger les nomenclatures de sous-ensembles et de constituants des ouvrages à fabriquer				
Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A4 : Préparation de la réalisation T13 Établissement des plans d'exécution et de détails des sous-ensembles du mobilier droits, cintrés et galbés (élévations, coupes, détails, etc.) T14 Rédaction des nomenclatures des sous-ensembles et des constituants des ouvrages à fabriquer T17 Réalisation des tracés d'atelier droits, cintrés et galbés (gabarit, épure, plan sur règle, moule, etc.)				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Représentation technique (Modes conventionnels de représentation : normes et nomenclature - Outils : moyens et référentiels)				
Indicateurs d'évaluation				
- La méthode choisie est en adéquation avec le type de tracé à réaliser - Les tracés d'atelier sont conformes aux données techniques et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation. Ils respectent les conventions du métier - Les caractéristiques des pièces spécifiques (métal, verre, pierre…) sont établies dans le détail : dimensions, tolérances, aspect, finition, mode d'intégration dans l'ouvrage complet, contraintes, normes spécifiques, environnement… Sont également stipulés : les procédures et les délais à respecter, les budgets, les contraintes particulières, le mode d'emballage et les lieux de livraison				

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C10	Préparer la réalisation, les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie et les composants

Compétences opérationnelles mobilisées

- Sélectionner et contrôler les matériaux, les éléments d'ornementation, les quincailleries et composants à partir des plans de fabrication
- Approvisionner les matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie, et accessoires suivant le projet de fabrication
- Repérer, classer et préparer tous les matériaux et éléments nécessaires à l'ouvrage
- Préparer le pré-débit
- Préparer les placages
- Préparer le poste de mise en forme
- Préparer les surfaces en vue de la finition (ponçage, égrainage, etc.)

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A4 : Préparation de la réalisation
T16 Préparation et suivi des commandes de matériaux et de produits finis
T17 Élaboration des documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi
T18 Élaboration d'un processus et/ou d'un mode opératoire de fabrication
T19 Préparation de l'implantation et des fixations des mobiliers
Activité A5 : Fabrication de l'ouvrage
T20 Organisation et ordonnancement des tâches au poste de travail : établi, usinage, montage, finition, contrôle
T24 Préparation des placages
T28 Préparation des surfaces et application des produits de traitement de surface

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de plaquage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier -				

Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Hygiène, santé et sécurité (Ergonomie du poste professionnel - Risques professionnels (sécurité des biens et des personnes) - Principes généraux de prévention et règle de fonctionnement - Contrôle de conformité)				

Indicateurs d'évaluation

- Les regroupements et le contrôle des produits sont conformes aux plans de fabrication
- Les quantités dédiées à chaque poste sont exactes
- Les panneaux et le bois massif sont identifiés et ordonnés selon la logique de réalisation
- La préparation de l'implantation prend en compte les équipements techniques intégrés et les matériaux connexes
- Tous les éléments nécessaires au placage sont prêts
- La surface à plaquer est adaptée à la technique et à la colle choisies
- Les feuilles sont planes et préparées, ordonnées et repérées
- Les matériaux constituant les éléments à mettre en forme sont optimisés et les éléments sont adaptés au matériel de mise en forme
- Tous les matériels nécessaires sont immédiatement disponibles sur le poste de travail et prêts à être utilisés : colles et matériel d'encollage, moules de forme et contre-forme, cartons de compensation, papiers de protection, cales de positionnement, presses, serre-joints, matériel portatif, etc.
- Les éléments fabriqués permettent d'obtenir les formes définies
- Les surfaces sont préparées selon le niveau de qualité exigée

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C11	Installer et régler les outillages

Compétences opérationnelles mobilisées

- Choisir les outils
- Identifier sur la machine les organes de réglage et de commande
- Mettre en position et maintenir le ou les montages d'usinage, le ou les appareillages
- Installer les outils et régler les positions relatives entre : machine, pièce et outil
- Identifier, sélectionner et/ou modifier les données nécessaires à l'opération (fréquences, vitesses, avances)

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A5 : Fabrication de l'ouvrage
T20 Organisation et ordonnancement des tâches au poste de travail : établi, usinage, montage, finition, contrôle
T21 Réalisation des gabarits, des moules, des appareillages et des montages
T22 Optimisation et préparation des matériaux et des produits

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de plaquage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Hygiène, santé et sécurité (Ergonomie du poste professionnel - Risques professionnels (sécurité des biens et des personnes) - Principes généraux de prévention et règle de fonctionnement - Contrôle de conformité)				

Indicateurs d'évaluation

- Les machines et outils choisis permettent la réalisation du débit, de l'usinage ou du ponçage défini (forme, qualité, etc.)
- L'identification et l'utilisation des organes de réglage et de commande sont correctes
- La mise et le maintien en position tiennent compte des caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux ainsi que des efforts de coupe
- Les méthodes d'installation et de réglage des outils sont correctes
- Les machines de mise sous plaque sont convenablement réglées
- Le réglage respecte le contrat de fabrication (contrat de phase, dessin de fabrication, croquis…)
- Le choix des données est adapté aux caractéristiques des outils et des matériaux, à la finition attendue et au nombre de pièces à produire

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C12	Conduire les opérations d'exécution manuelle, d'usinage, de placage, de mise en forme, de montage et de finition

Compétences opérationnelles mobilisées

EXÉCUTION MANUELLE
- Réaliser manuellement des assemblages simples ou des parties d'assemblages

USINAGE
- Usiner les éléments
- Contrôler les éléments usinés

PLACAGE
- Plaquer et/ou incruster les éléments
- Nettoyer, racler le décor plaqué

MISE EN FORME
- Choisir une technique de mise en forme manuelle ou mécanique
- Définir, fabriquer les éléments (moules, formes, contre-formes…) permettant la réalisation de pièces cintrées
- Réaliser la mise en forme

MONTAGE
- Intégrer les pièces ou éléments à monter et à finir

FINITION
- Réaliser des opérations de finitions intermédiaires
- Assembler, cadrer et solidariser les sous-ensembles et ensembles
- Mettre en œuvre les produits de finition

CONTRÔLE
- Contrôler les caractéristiques géométriques et esthétiques de l'ouvrage
- Contrôler la qualité

EMBALLAGE
- Sélectionner l'emballage adéquat
- Préparer les ouvrages finis pour le stockage

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A5 : Fabrication de l'ouvrage
T23 Façonnage manuel et usinage des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles et/ou à positionnement numérique
T25 Placage des panneaux, des surfaces
T26 Mise en forme des éléments cintrés
T27 Réalisation des opérations de montage et de collage
T29 Mise en teinte et patine à la mèche et/ou huilée en toute sécurité et en tenant compte des consignes
sur l'évacuation réglementaire des déchets
T30 Pose des quincailleries et des éléments d'ornementation (accessoires, des habillages, des

miroiteries
et des éléments décoratifs)
T31 Adaptation, intégration d'un produit semi-fini

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de plaquage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Hygiène, santé et sécurité (Ergonomie du poste professionnel - Risques professionnels (sécurité des biens et des personnes) - Principes généraux de prévention et règle de fonctionnement - Contrôle de conformité)				

Indicateurs d'évaluation

- Le poste de travail est opérationnel
EXÉCUTION MANUELLE
- Les assemblages ou parties d'assemblage réalisées manuellement sont conformes
USINAGE
- La procédure de mise en route est respectée
- La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité
- Les résultats sont conformes aux spécifications
PLACAGE
- La découpe des éléments est rationnelle et se fait à l'aide de moyens adaptés (scie à placage manuelle ou mécanique, scie à marqueter)
- La chronologie d'assemblage des éléments est respectueuse de la technique choisie (frisages, élément par élément, superposition, etc.)
- Les éléments sont correctement positionnés
- Le placage et l'incrustation sont stables
- La surface plaquée est dépourvue de colle, de papier, elle est prête à être poncée
MISE EN FORME

- La technique retenue est cohérente avec la définition de la pièce et les contraintes techniques et budgétaires
- Le choix et la mise en œuvre de la colle sont adaptés et conformes aux prescriptions du fabricant
- L'encollage, le positionnement et le pressage assurent la stabilité de la pièce formée

MONTAGE

- Toutes les pièces nécessaires au montage sont intégrées et parmi elles, celles requérant une finition intermédiaire

FINITION

- Les parties inaccessibles après montage sont préalablement finies
- L'ordre de montage est respecté, les sous-ensembles et ensembles correspondent aux plans de définition
- L'application des produits est conforme aux spécifications du fournisseur

CONTRÔLE

- Les résultats sont conformes aux spécifications
- Les caractéristiques (état de surface, dimensions) sont conformes au plan de définition
- Les actions correctives apportées sont adaptées aux anomalies constatées

EMBALLAGE

- L'emballage assure la protection et l'identification du produit
- Le stockage permet de garantir la qualité de l'ouvrage avant la livraison

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C13	Rendre compte d'une activité

Compétences opérationnelles mobilisées

- Suivre l'avancement de la fabrication
- Gérer les délais
- Signaler les écarts entre les temps prévus et ceux réalisés, proposer des ajustements

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A6 : Suivi de projet de fabrication et maintenance
T32 Participation au contrôle de la qualité et de la quantité des matériels, des matériaux et des produits
T33 Appréciation de l'avancement des travaux et proposition d'ajustements
T34 Renseignement des documents de suivi

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4

Représentation technique (Modes conventionnels de représentation : normes et nomenclature - Outils : moyens et référentiels)				
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de plaquage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Matériaux / produits / composants (Caractéristiques physiques, chimiques - Caractéristiques d'utilisation - Normes environnementales - Coût financier - Sécurité et prévention - Matériaux connexes et produits semi-finis)				
Organisation et gestion au service du métier (Production, stock et approvisionnement, gestion comptable, planification - entretien des outils et espaces - entreprise et son environnement - impact économique et environnemental (labélisation) organigramme, RH).				

Indicateurs d'évaluation

- La prise en compte des délais est effective, la remédiation proposée est correcte et impacte le moins possible le planning prévisionnel
- La restitution de la situation est fiable et les sollicitations externes sont correctement reformulées
- Le responsable du projet est informé régulièrement de l'avancement des travaux et des dysfonctionnements éventuels

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE

C14	Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

Compétences opérationnelles mobilisées

- Mettre en sécurité la zone d'intervention (machine, etc.)
- Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages
- Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages
- Identifier une panne et/ou un dysfonctionnement
- Affûter les outillages manuels

- Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs
- Nettoyer et assurer l'entretien quotidien et remettre le poste de travail dans son état initial

Principales tâches mettant en œuvre la compétence

Activité A6 : Suivi de projet de fabrication et maintenance
T35 Réalisation de la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels en toute sécurité et hors électricité
T36 Veille au bon fonctionnement des machines et outillages dans le respect des règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité.
T37 Vérification et maintien en bon état de l'aire de travail

Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés (Procédés, moyens, systèmes et techniques d'usinage, d'assemblage et de montage, de mise en forme, de placage, de finition, de contrôle, de manutention, de conditionnement, de stockage, de chargement)				
Hygiène, santé et sécurité (Ergonomie du poste professionnel - Risques professionnels (sécurité des biens et des personnes) - Principes généraux de prévention et règle de fonctionnement - Contrôle de conformité)				
Organisation et gestion au service du métier (Production, stock et approvisionnement, gestion comptable, planification - entretien des outils et espaces - entreprise et son environnement - impact économique et environnemental (labélisation) organigramme, RH).				

Indicateurs d'évaluation

- La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies, etc.)
- La vérification est méthodique L'état des équipements et matériels est correctement évalué
- Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière Le stockage est ordonnancé, les outils sont accessibles et le rangement des outils assure une longévité optimale
- La panne est identifiée et signalée, pour que la machine soit condamnée par un personnel habilité
- L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière
- Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements

- L'entretien est correctement assuré et rend les équipements opérationnels
- Les règles d'ergonomie, de prévention et de sécurité sont respectées

Annexe

ANNEXE IV
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
ANNEXE IV.1
UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS	INTITULÉS
	Epreuve de mathématiques et de physique-chimie
U11	Sous - épreuve Mathématiques
U12	Sous - épreuve Physique-chimie
U2	Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
U3	Proposition de réponses et réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
U31	Sous - épreuve Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
U32	Sous - épreuve Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie
U33	Sous - épreuve Economie-gestion
U34	Sous - épreuve Prévention Santé Environnement
U4	Epreuve de langue vivante
U5	Epreuve de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique
U51	Sous - épreuve Français

U52	Sous - épreuve Histoire et géographie et enseignement moral et civique
U6	Epreuve d'éducation physique et sportive
UF1- UF2	- Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française - Epreuve facultative de mobilité

UNITÉ U11
Mathématiques

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.
Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 modifié fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.
La spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art est rattachée au groupement A.

UNITÉ U12
Physique-chimie

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.
Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 modifié fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.
La spécialité « Ebénisterie » de brevet national des métiers d'art est rattachée au groupement 3.

Unités constitutives professionnelles

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles (U2 - U31- U32) a pour but de préciser pour chacune d'elles, les blocs de compétences visés dans un contexte professionnel donné, il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;

- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

UNITÉ U2
Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U2 correspond aux compétences du bloc n° 1 « Etudier une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U31
Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U31 correspond aux compétences du bloc n° 2 « Proposer des réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U32
Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U32 correspond aux compétences du bloc n° 3 « Réaliser un ouvrage en ébénisterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U33
Économie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art.

UNITÉ U34
Prévention, Santé, Environnement

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l' arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.
Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 modifié fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.

UNITÉ U4
Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat

d'aptitude professionnelle, des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art.

UNITÉ U51
Français

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.
Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 modifié fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.

UNITÉ U52
Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie
Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.
Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.
Enseignement moral et civique
Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 29 mai 2024 modifié fixant le programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle, des classes préparant au brevet national des métiers d'art et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle.

UNITÉ U6
Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l''arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle, des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art.

UNITÉS FACULTATIVES - UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :
Unité facultative de Langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française
Le programme sur lequel repose l'unité est défini, selon la langue choisie :

- soit par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art ;
- soit par l'arrêté du 3 juin 2009 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel.

Unité facultative de mobilité
Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art modifié par arrêté du 1er avril 2026.

Annexe

ANNEXE IV.2
RÈGLEMENT D'EXAMEN
Brevet national des métiers d'art spécialité « Ébénisterie »

BREVET NATIONAL DES MÉTIERS D'ART ÉBÉNISTERIE			**Origine des candidats**					
			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public		**- élèves dans un établissement privé hors contrat ; - appentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.**		**Stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF intégral**	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée

E1 : Épreuve de mathématiques et de physique-chimie		4						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Physique-chimie	U12	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
E2 : Étude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	U2	3	CCF		Ponctuel écrit et graphique	3 h	CCF	
E3 : Proposition de réponses et réalisation d'un ouvrage en ébénisterie		16						
Sous-épreuve E31 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	U31	4	Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie	U32	10	CCF		Ponctuel pratique	24h	CCF	
Sous-épreuve E33 Économie-gestion	U33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	

Prévention-santé-environnement								
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h + 10 min	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique		5						
Sous-épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
E6 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U6	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (1)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.
Seuls les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Annexe

ANNEXE IV.3
DÉFINITION DES ÉPREUVES
Brevet national des métiers d'art spécialité « Ébénisterie »

Toutes les épreuves comportent des sujets nationaux.

ÉPREUVE E1 ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE	Coefficient 4

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11) ;
- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12).

Sous-épreuve E11 MATHÉMATIQUES	Unité U11 - Coefficient 2

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe III de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

Sous-épreuve E12 PHYSIQUE-CHIMIE	Unité U12 - Coefficient 2

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe IV de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

E2 - ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	Coefficient 3 Notée sur 60 points

Epreuve E2 - Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences nécessaires aux activités du pôle 1 : « Étude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en ébénisterie » : C1 - Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande C2 - Interpréter les caractéristiques de la demande C3 - Organiser et enrichir une documentation	ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée. Le candidat est amené à étudier un ensemble de ressources (audiovisuelles, visuelles ou écrites) constitué d'informations techniques, esthétiques, stylistiques ou historiques.
A partir du dossier ressources et de ses connaissances, au travers d'une analyse écrite et graphique, il s'agit de vérifier les aptitudes du candidat à mobiliser les compétences du bloc 1. Les compétences sont évaluées à partir des indicateurs qui figurent à l'annexe III du référentiel de compétences.
Pour ce faire, le candidat procède à :

- des relevés graphiques annotés ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques ;
- des réponses et des commentaires écrits.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF) ou par épreuve ponctuelle.
Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.
Evaluation par Contrôle en Cours de Formation
L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.
Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.
Le tuteur ou le maître d'apprentissage et le candidat sont associés au suivi dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise.
L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et connaissances associées du bloc 1.
Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. Cette commission arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat. En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.
A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.
Evaluation par épreuve ponctuelle - Epreuve écrite et graphique - 3 heures - Coeff 3
L'épreuve se déroule en salle, obligatoirement dans un centre d'examen, où chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail pouvant recevoir :

- plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus dans le sujet de l'épreuve.

E3 - PROPOSITION DE RÉPONSES ET RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	Coefficient 16

Sous-épreuve E31 **PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE**	**Coefficient 4** **Notée sur 80 points**	
L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences nécessaires aux activités du pôle 2 : « Proposition de réponses préalable à la réalisation d'un ouvrage en ébénisterie C4 - Répondre avec méthode à une demande de réalisation C5 - Documenter la réponse C6 - Proposer des solutions, les étapes et les conditions de réalisation C7 - Informer, argumenter, rendre compte et conseiller sur l'ouvrage à réaliser	ÉPREUVE ORALE	DURÉE 20min

CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Il s'agit de vérifier les aptitudes du candidat à mobiliser les compétences du bloc 2.
Cette épreuve orale prend appui sur un dossier constitué par le candidat.
Dans le cadre d'une situation professionnelle qu'il a identifiée et dont il présente le contexte, le candidat décrit sa démarche de recherche qui le conduit à une proposition de solutions techniques et esthétiques en vue d'une réalisation.
En l'absence de réalisation de l'intégralité des PFMP, la mention non valide sera portée sur la sous-épreuve E31.
Par conséquent, la note obtenue à cette épreuve est invalidée et le diplôme ne peut être délivré au candidat.
Constitution du dossier
Les recherches et solutions sont présentées dans un dossier au format PDF n'excédant pas 8 pages recto format A3.
Les échantillons ou maquettes constitutifs des recherches, les documents de définition de l'ouvrage ainsi que les documents précisant les modalités et les coûts de réalisation sont associés au dossier en annexe. Pour les échantillons ou maquettes ne pouvant être déplacés lors de la soutenance orale, des photographies ou captations courtes peuvent être jointes en annexe du dossier. Aucun autre élément que ceux référencés dans le dossier et ses annexes ne peut être apporté lors de la soutenance orale. Durant celle-ci, les éléments présentés sont strictement ceux référencés dans le dossier et ses annexes.
Soutenance orale
La soutenance comprend un exposé de 10min suivi d'un entretien avec le jury de 10min.
L'exposé permet au candidat de présenter ses recherches, ses solutions, les modalités de réalisations prévues ainsi que les coûts en les justifiant au regard du cahier des charges et des moyens de production.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation par épreuve ponctuelle
L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.
Le dossier de propositions et la soutenance orale sont évalués par une commission d'examinateurs composée d'un professeur de la spécialité, d'un professeur d'arts appliqués, et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.
Le dossier de propositions et ses annexes sont remis au centre d'examen préalablement à la soutenance orale, dans les délais fixés par le service académique des examens.
En l'absence de dossier remis dans les délais, la soutenance orale ne peut avoir lieu et la note zéro, non éliminatoire, est attribuée à la sous-épreuve.
Evaluation par Contrôle en Cours de Formation
L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.
La situation d'évaluation en CCF se déroule au dernier trimestre de la formation.
Le dossier de propositions et la soutenance orale sont évalués par une commission d'examinateurs composée d'un professeur de la spécialité, d'un professeur d'arts appliqués, et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.
Le dossier de propositions et ses annexes sont remis à la commission d'examinateurs 10 jours avant la soutenance orale.
En l'absence de dossier remis dans les délais, la soutenance orale ne peut avoir lieu et la note zéro, non éliminatoire, est attribuée à la sous-épreuve.

E3 - PROPOSITION DE RÉPONSES ET RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE	Coefficient 16

Sous-épreuve E32 **RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN ÉBÉNISTERIE**	**Coefficient 10** **Notée sur 200 points**
L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences nécessaires aux activités du pôle 3 : « Réalisation d'un ouvrage en ébénisterie C8 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail C9 Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage C10 Préparer la réalisation, les matériaux, les éléments d'ornementation, la quincaillerie et les composants C11 Installer et régler les outillages C12 Conduire les opérations d'usinage, de plaquage, de mise en forme, de montage et de finition C13 Rendre compte d'une activité C14 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages	PRATIQUE

CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

A partir d'une demande contextualisée, précisée dans le sujet, le candidat fabrique tout ou partie d'un ouvrage.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit en contrôle en cours de formation (CCF).
Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.
Evaluation par Contrôle en Cours de Formation
L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la sous-épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.
Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final prenant en compte les activités menées en centre de formation, ainsi qu'un bilan prenant en compte les activités menées en entreprise au cours de la dernière année de formation.
L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et connaissances associées du bloc 3.
Le bilan prenant en compte les activités réalisées en entreprise est produit par :

- le tuteur de PFMP et un professeur du domaine professionnel pour les candidats sous statut scolaire ;
- le maître d'apprentissage et un formateur du domaine professionnel pour les candidats sous statut d'apprenti.
- le formateur du domaine professionnel pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. Cette commission arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat pour les activités menées en centre de formation.
En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.
A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final prenant en compte les activités menées en centre de formation, la note du bilan final sur 160 points ;
- le bilan prenant en compte les activités menées en entreprise noté sur 40 points.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.
Evaluation par épreuve ponctuelle - durée de 24h
L'épreuve se déroule en atelier, en présence d'examinateurs. Les conditions d'organisation de l'épreuve sont fixées par le sujet.
A l'issue de l'épreuve, la commission d'examinateurs se réunit pour établir la note du candidat à partir de l'observation des gestes professionnels en cours d'épreuve et de l'ouvrage réalisé.

La commission d'examinateurs est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

Sous-épreuve E33 ÉCONOMIE - GESTION	Unité U33 - Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe VI de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

Sous-épreuve E34 PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT	Unité U34 - Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe VII de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E4 LANGUE VIVANTE	UNITÉ U4 - Coefficient 2

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe V de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E5 FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	UNITÉ U5 - Coefficient 5

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :
E51 - sous épreuve de français (U51)
E52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52)

Sous-épreuve E51 FRANÇAIS	Unité U51 - Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe I de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

Sous-épreuve E52 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	Unité U52 - Coefficient 2,5

ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe II de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E6 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	UNITÉ U6 - Coefficient 1

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe VIII de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVES FACULTATIVES	UNITÉS UF1 UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :
Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes
L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des compétences énumérées dans l'annexe IX de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;
Epreuve facultative de mobilité
L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art modifié par arrêté du 1er avril 2026.

Annexe

ANNEXE V
PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
Brevet national des métiers d'art spécialité « Ébénisterie »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s hautement qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au brevet national des métiers d'art Ebénisterie.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.
L'élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences professionnelles et socio-professionnelles.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes ;
- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- mettre en œuvre des techniques ;
- mobiliser les connaissances associées dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle ;
- conforter un projet professionnel.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
2.1. Voie scolaire

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.
La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 16 semaines.
Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 22 avril 2026 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet national des métiers d'art et de son annexe.
Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.
L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.
Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.
A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.
Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail . L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.
Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.
Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l' article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.
La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel est identique à celle imposée aux candidats de la voie scolaire.
Le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation en entreprise requise pour se présenter à l'examen, soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.
A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de formation en milieu professionnel, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du brevet national des métiers d'art pour lequel il s'inscrit.

2.5. Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

2.6. Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 9 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-193 à D. 337-196 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent portés les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.
Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 12 semaines conformément à l'arrêté du 22 avril 2026 précité.
Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

Fait le 2 juin 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques,
P. DESBIOLLES

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale des outre-mer,
A.-G. BAUDOUIN